



## **REUNION INFORMELLE ORGANISEE PAR LA DRFIP 21 LE 08 SEPTEMBRE 2015**

**L'objet : la réorganisation du réseau ou ASR (adaptation structure et réseau)**

**pour 2016 :**

**fermeture de la trésorerie de Selongey :**

Elle serait fusionnée avec celle d'IS SUR TILLE ; pré validée par la Centrale en attente de la validation définitive du ministère.

A noter que le Préfet et l'IGF (inspection générale des finances) ont acté cette fermeture.

Le ministère étudie les avis des élus, des OS pour donner son accord ou non.

Mais la DRFIP doit organiser un CTL avant le 15/10/2015 pour alimenter les bases TOPAD.

Toutes les activités de la trésorerie de Selongey seraient transférées sur Is sur Tille.

**La Direction se rend à Selongey le 09 septembre 2015 pour rencontrer et informer les personnels.**

## **LES AUTRES PROJETS ENVISAGES :**

transfert de la gestion de l'hôpital de Nuits à la Trésorerie de Beaune.

mise en gestion conjointe les SPF 3 ET SPF 1.

dossier SIP-CDIF.

lors de la dernière CAPL1 , le gel du poste du responsable du SPF 3 a été annoncé.

les transferts de la gestion hospitalière de IS sur Tille, Montbard ont été ajournés car non retenus par la Centrale.

## **REORGANISATION DE LA MISSION FONCIERE**

En 2007, les sites de BEAUNE, SEMUR, MONTBARD ont subi le rapprochement CDI-CDIF.

Actuellement, la Centrale estime que le cadastre doit bénéficier d'une réelle spécificité et elle offre aux directions qui ont commencé le rapprochement CDI-CDIF de revenir en arrière (avec comme motif qu'il est trop difficile de spécialiser 1 agent par site et qu'il est trop difficile de remplir les missions).

La DRFIP 21 a décidé de revenir en arrière et de créer sur DIJON un CDF (centre départemental foncier) sur DIJON au 01/09/2016.

Les opérations sont engagées dès maintenant pour qu'elles soient enregistrées dans TOPAD avant le 15/11/2015.

La direction va rencontrer les agents de tous les sites concernés pour évoquer ces transferts.

En 2007, cette réforme avait eu un impact sur 2 agents à SEMUR (transfert de leur emploi du CDIF vers le CDI) et sur 5 agents à Beaune.

Côté immobilier, le CDF se situera au 2eme étage de la Boudronnée, sauf l'accueil des usagers qui sera assuré au rez de chaussée, au début 2016.

Cela nécessite aussi de revoir les modalités de l'accueil au rez de chaussée avec tous les problèmes de sécurité que cela engendre.

Tout doit être réorganisé à l'accueil pour qu'il y ait à terme une caisse unique SIP SIE SPF CDF (pour début 2016 avec réserve).

Concrètement si un usager va au SIP de BEAUNE faire une réclamation « cadastre », sa demande sera transmise au CDF à DIJON par l'intermédiaire de GAIA.

## **Les trésoreries type C4 sont elles en danger ?**

**Réponse de la direction :** attention, le classement des trésoreries en C4, C3 et C2 n'est pas terminé ; le classement définitif est prévu pour le 01/01/2017.

La centrale n'a pas encore demandé les prévisions de restructurations de services pour 2017.

Mme RECOR insiste sur le fait qu'il va falloir tenir compte du nouveau schéma territorial pour envisager les restructurations à venir .

## **CREATION d'un pôle juridictionnel pour le contentieux au 01/09/2016**

Cela concerne la juridiction administrative ; pour l'instant, il n'y a aucune précision sur les transferts d'emplois.

## **REFORME TERRITORIALE**

**MME VIALLET (DRFIP BESANCON)** est nommée officiellement pour la mise en place de la région BFC (BOURGOGNE FRANCHE COMTE).

La nouvelle organisation sera soumise au CHS CT (Bourgogne Franche Comté) et cela avant le 31/12/2015.

La paierie régionale à titre transitoire est maintenue à DIJON ; son siège définitif sera connu en avril 2016 quand la nouvelle assemblée des élus sera constituée suite aux élections régionales.

Pour 2016, 2 équipes sont maintenues (une à Dijon, l'autre à Besançon) au moins jusqu'au 01/09/2016.

Les services des finances publiques impactés par cette réforme sont : CBR, MEEF, RPIE et paieries régionales.

## **Les EDR (note du 14/08/2015 sur le temps de travail)**

**au 01/09/2015**, les EDR auront une typologie horaire des postes à 5 jours .

D'où le problème des postes à 4,5 jours.

Concrètement, un agent EDR travaillant sur un poste qui normalement est ouvert que 4,5 jours, devra travailler 0,5 jour seul dans ce poste ou sera « rapatrié » sur un poste à 5 jours pour y effectuer cette demi-journée.

Ces agents pointeront sur AGORA via leurs PC.

## **L'IMMOBILIER :**

il est envisagé de reloger les SIPE et les trésoreries de SEMUR et MONTBARD sur 2 sites au lieu de 4.

Sur Montbard, les locaux du SIPE étant vétustes, il est urgent de trouver un local pouvant regrouper la trésorerie et le SIPE.

La direction doit rencontrer le maire de Montbard pour trouver une solution.

Sur Semur, la Centrale aurait souhaité transférer le SIPE dans les locaux de la trésorerie qui occupe un immeuble domanial mais celui ci étant trop petit cela n'est pas possible.

Donc le site de la gare est privilégié ; le SIPE et la Trésorerie n'occuperaient qu'une aile du site ; d'où une renégociation du loyer entre la DFRIP et la mairie de Semur.

Les travaux devront être effectués pour le 01/01/2016 ; le reste du bâtiment pourra être loué à d'autres administrations.

## **Campagne d'avis d'imposition :**

### **Pas de problème majeur... !**

La nouveauté cette année c'est la communication axée sur la baisse des impôts qui concerne 9 millions de personnes (suppression de la première tranche et re-calcule de la décote).

## **PLAN D AIDE AUX AGRICULTEURS (ELEVEURS) :**

### **3 MESURES :**

- pour les taxes foncières du non bâti : les agriculteurs éleveurs peuvent faire des plans de règlement.
- report des soldes IR et IS.
- Possibilité d'opter pour la mensualisation au 01/09/2015 (pour ceux qui étaient au trimestre).

## **EMPLOIS AU NIVEAU NATIONAL (RECRUTEMENT) :**

**AU 01/09/2015 : 839 AGENTS B**

**AU 23/11/2015 : 580 AGENTS C**

**AU 01/12/2015 : 118 PACTES**

**PETITION REMISE PAR LES AGENTS DU SIP DIJON NORD (SA Les Halles) dénonçant le manque d'effectif ne permettant plus d'assumer les missions.**

Selon les RH il n'y a pas de vacance d'emploi sur ce site et pas de congé maladie lourd.

L'encadrement doit prioriser les tâches et que ce soit effectif dans les services !  
Il faut continuer à simplifier les tâches.

La CGT a fait remarquer que le travail en SIP ne faisait qu'accroître du fait des nouveaux déclarants qui arrivent chaque année, d'une fiscalité parfois « obscure » ..., mais que le nombre d'agents dans les SIP ne faisait que diminuer ; d'où la difficulté d'assumer toutes les missions et la réception du public.

La CGT a insisté sur le fait que les usagers se déplacent énormément à l'accueil, téléphonent beaucoup...

La direction nous a répondu que le problème de l'accueil était en quelque sorte de la responsabilité des agents, car ils ne pratiquent pas assez la « promotion » de la déclaration en ligne, de l'utilisation d'internet...

**La direction reçoit donc la pétition mais ne la comprend pas !!!**

**Il semblerait qu'il y ait « un monde » entre la réalité du terrain et la vision de notre Directrice !!!**